

## Dissertation

### **Thème : emploi, travail et chômage**

#### **Sujet : Quelles sont les conséquences des politiques de flexibilité du marché du travail sur l'emploi ?**

##### **Document 1 :**

Le 16 août 2002, l'ancien chef du personnel de Volkswagen, Peter Hartz, remettait au chancelier fédéral d'alors, le social-démocrate Gerhard Schröder, un rapport sur « la remise à plat en profondeur de l'Etat social » allemand (...)

Au début des années 2000, l'Allemagne apparaît comme « l'homme malade de l'Europe » (...) Le chômage ne cesse de croître. En 2005, il atteindra 5 millions de personnes (...). L'économie allemande ne croît plus. (...)

En septembre 2002, Gerhard Schröder décide d'emblée de lancer ses réformes qui devront marquer son second mandat. Ce sera la série de lois Hartz, dont la plus célèbre, la loi Hartz IV, réforme l'assurance-chômage.

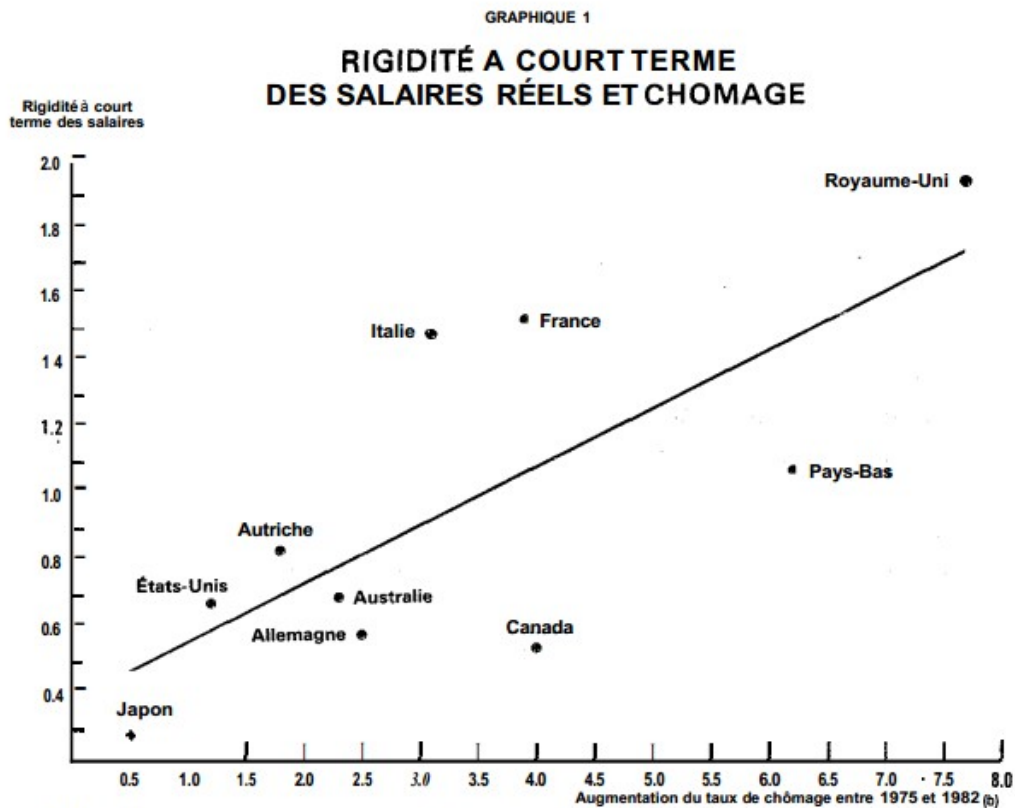
Ces réformes libéralisent le marché du travail allemand, permettant aux employeurs de payer des salaires de 400 euros mensuels aux salariés ou de 1 euro par jour aux chômeurs de longue durée. Gerhard Schröder ne se lance pas dans une flexibilité à la scandinave ou à la britannique : les salariés restent « protégés » dans leur contrat par la loi. En revanche, le travail partiel est favorisé et le temps de travail flexibilisé. Le point d'orgue de cette réforme, c'est donc la loi « Hartz IV ». Elle réduit de deux à un an le temps d'indemnisation du chômage, quelque soit la durée de cotisation. Ensuite, tout le monde passe dans la catégorie « indemnisation chômage II » (Arbeitslosengeld II) où l'on bénéficie de certaines protections : un loyer et le chauffage sont payés par la commune et une indemnisation forfaitaire qui est aujourd'hui de 374 euros par adulte et par mois est versée. Mais en retour, le bénéficiaire, qui sera désormais en Allemagne appelé « Hartz IV », doit se soumettre à un contrôle permanent : sur son train de vie et ses recherches d'emplois. Avant de toucher son indemnisation, il doit utiliser la majeure partie de ses économies pour son propre entretien. Il doit accepter les emplois que lui propose l'agence du travail, même payé 1 euro de l'heure (mais il continue à toucher une partie de son indemnisation).

Très vite, devenir « Hartz IV » a été la hantise des Allemands, une sorte de déclassement social insupportable. Le nombre de bénéficiaire est en chute libre depuis 2005 : de 4,9 millions à 2,85 millions aujourd'hui. Du coup, ces réformes ont effectivement dynamisé le marché du travail, mais principalement l'emploi précaire qui a pris un essor immense outre-Rhin. L'effet économique et social de ces réformes a été considérable : la façon d'aborder le travail en a été totalement changé et les entreprises actives sur le marché allemand ont bénéficié d'une baisse de leurs coûts de personnel. Une baisse surtout sensible dans le secteur des services, mais qui a été la base de l'amélioration de la compétitivité des entreprises industrielles qui, à partir de 2005, ont porté la croissance allemande.

« Allemagne, les réformes Hartz ont 10 ans » Romaric Godin, La tribune.Fr, 16/08/2012

Document 2 :

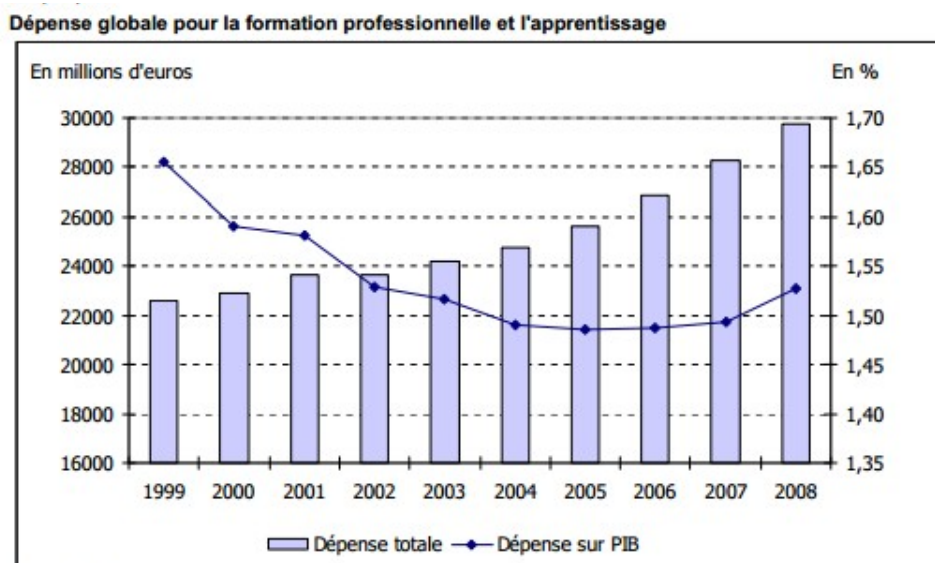
« Flexibilit



a) Coefficient d'élasticité à court terme par rapport aux prix divisé par le coefficient d'élasticité par rapport au chômage en spécification linéaire (équations de salaires nominaux).  
b) Points de pourcentage.  
Source : Secrétariat.

é du marché du travail » Friedrich Klau, Axel Mittelstädt, OECD Economics. Department Working Papers, 1985

Document 3 :



Champ : France entière.  
Source : Dares.

**Document 4 :****Taux de retour à l'emploi durable en fonction de certaines caractéristiques**

*Taux de retour à l'emploi durable :* « Nombre trimestriel moyen de demandeurs d'emploi sortis durablement (au moins 6 mois) des listes Pôle emploi pour un motif de reprise d'emploi » rapporté au « nombre moyen de demandeurs d'emploi en fin de trimestre ».

<b>Année 2009, taux trimestriels moyens, en %</b>	<b>France métropolitaine</b>
<b>Ensemble (catégories A, B ou C)</b>	4%
<b>Sexe :</b>	
<i>Homme</i>	3,8%
<i>Femme</i>	4,2%
<b>Tranche d'âge :</b>	
<i>25 ans ou moins</i>	5,5%
<i>Entre 26 et 49 ans</i>	3,8%
<i>50 ans ou plus</i>	2,5%
<b>Niveau de formation :</b>	
<i>Bac + 3 ou plus</i>	7,2%
<i>Bac + 2</i>	6,3%
<i>Bac BTN BT BP</i>	4,4%
<i>BEP CAP</i>	3,2%
<i>CEP SES</i>	2,0%
<b>Qualification :</b>	
<i>Manoeuvres ou ouvriers specializes</i>	2,1%
<i>Employés non qualifiés</i>	2,8%
<i>Ouvriers ou employés qualifiés</i>	4,1%
<i>Techniciens, agents de maîtrise ou cadres</i>	6,5%

